



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 14 décembre 2021 en visio-conférence
Rapport 1.1 - Avis sur le projet de mandat et les orientations budgétaires 2022

Déclaration de François Thibaut au nom de la CGT

- Concernant le projet de mandat :

Le projet de mandat, qui nous est soumis, est documenté et intéressant. Il sera nécessaire de suivre sa mise en œuvre, que les actes soient cohérents avec les mots.

Il insiste notamment sur la nécessaire différenciation des politiques publiques, tenant compte des territoires différents, mais aussi des bénéficiaires différents. Nous validons cette démarche, mais en rappelant que par différenciation nous entendons bien l'idée d'avoir des politiques publiques ciblées, adaptées, qui permettent de répondre aux besoins des populations et des territoires en proximité. Nous sommes opposés à la « différenciation », telle que la prévoit la loi 3DS, qui conduirait à des normes juridiques différentes d'un territoire à l'autre, rompant ainsi de fait avec l'égalité.

Pour la CGT, la mise en œuvre de la conditionnalité des aides et de son contrôle, à priori et à posteriori est aussi un élément essentiel qui doit être mis en œuvre dans le respect de la charte régionale incluse dans le PAIR.

- Concernant les orientations budgétaires : le débat se déroule alors que la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales sont loin d'être terminées.

Depuis de trop nombreuses années, les orientations budgétaires ont été marquées par des choix politiques de limitation du déficit public avec des politiques d'austérité successives conduisant à des budgets contraints. Ces choix se sont notamment traduits par la remise en cause de missions fondamentales dans les services publics, par exemple pour ceux de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la recherche, des transports.

Ceci, sauf depuis un an, où beaucoup ont redécouvert l'importance de services publics essentiels pour répondre aux besoins des populations. Du fait de la situation sanitaire, l'année 2021 a été complètement différente avec une situation budgétaire bouleversée, des investissements importants, des dispositifs d'aides nombreux. Comme quoi cela est possible et dépend de choix très politiques.

Si nous nous en félicitons, de même que nous apprécions globalement les orientations budgétaires 2022, avec une trajectoire lisible sur les années suivantes, nous sommes plus réservés sur le contenu. Ces réserves portent sur le manque d'ambition dans les choix budgétaires concernant des sujets qui sont



des enjeux d'avenir. En effet, alors que l'environnement, la transition énergétique, la recherche sont présentés comme des priorités du projet de mandat, ils n'apparaissent pas comme des choix forts dans ce budget.

Pour autant il reste encore bien des incertitudes pour l'avenir, notamment pour les recettes. Cette question des recettes est fondamentale alors que les dépenses devraient rester dans les prochaines années à un niveau élevé.

Si les hypothèses de recettes sont plutôt orientées à la hausse dans les prévisions proposées par le Conseil Régional, ces recettes, sujettes à fluctuations, axées sur une fraction de la TVA nous interrogent pour l'avenir.

Une part, désormais encore plus importante, des recettes de la Région est issue de la TVA avec, depuis cette année, la suppression de la part régionale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), transformée en une nouvelle fraction de TVA. Ce qui désengage encore plus les entreprises, et donc les richesses produites par leurs salariés, du financement des projets de la collectivité.

Nous avons critiqué la mise en place de ce dispositif dès le départ, la TVA étant un impôt très critiquable :

- impôt à la consommation, la TVA est corrélée directement à la consommation et une forte baisse de cette consommation réduit immédiatement les rentrées fiscales.
- impôt injuste car la TVA est supportée uniquement par le consommateur final et proportionnellement payé plus fortement par les personnes ayant de faibles revenus,

Enfin en matière de recettes, nous notons une incertitude concernant la taxe sur les cartes grises. D'une part la tendance actuelle affichée vers une mobilité plus raisonnée devrait logiquement conduire à diminuer les achats de véhicules automobiles. D'autre part, la volonté d'aller vers un parc important de véhicules électriques actuellement exonérés de taxe sur les cartes grises devrait faire diminuer fortement ce poste de recettes ... sauf à changer la donne prochainement...

La CGT revendique toujours, la nécessité d'une réforme fondamentale de l'ensemble de la fiscalité locale assise sur d'autres bases.

Parce que l'avis ne pointe pas suffisamment ces questions, la délégation CGT s'abstiendra.